



N° OJ : 28

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/11/2021

Objet : Convention d'occupation des locaux de l'annexe 5 du Stade Roi Baudouin.- Asbl "ASCTR" - du 01/06/2021 au 31/05/2024.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale ;

Vu le souhait de l'asbl "ASCTR" de continuer d'organiser des activités sportives dans les installations sportives de la Ville de Bruxelles ;

Etant donné la bonne collaboration entre la dite asbl et la Ville ;

Etant donné la nécessité d'établir les droits et obligations des 2 parties dans le cadre de la mise à disposition de locaux via une convention ;

Considérant que le texte de cette convention a été soumis à l'avis du Service juridique et adapté en conséquence ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Le texte de la convention liant la Ville de Bruxelles à l'asbl "ASCTR" est adopté.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)